N° 2072. DIMANCHE 1er AOUT 1841.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Le CENSEUR *donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR *ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.*

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

MONUMENT A LA MÉMOIRE DE GARNIER-PAGÈS.

Les souscriptions destinées à élever un monument à la mémoire de Garnier-Pagès seront reçues au bureau du CENSEUR tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Lyon, 31 juillet 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

Anniversaire de juillet. — Résistance. — Angleterre. — Espagne.

Un service funèbre pour ceux qui succombèrent dans cette lutte terrible où le peuple chassa le roi, quelques joûtes sur l'eau, des lampions qui fument, des fusées brûlées dans l'air, voilà tout ce qui rappelle à la France ces mémorables jours où triompha la liberté. On ne fut jamais plus ingrat et plus mesquin. Est-ce un ordre général parti d'en haut, et les génies qui nous gouvernent veulent-ils amoindrir le souvenir et le mettre au niveau de leur reconnaissance? Est-ce la capacité administrative du juste-milieu qui donne la mesure de ce qu'elle peut dans ces ridicules et froids programmes? Une messe pour la poussière qui dort sous la colonne, un feu de joie pour le peuple qui souffre! mais rien de ce qui peut rappeler à ce peuple pour quelle noble cause il a pris les armes; rien qui lui dise qu'il doit être aujourd'hui le gardien des libertés publiques comme il en fut naguère le sauveur; rien qui proclame son droit souverain! Hélas! l'infirmité du présent pèse sur le souvenir du passé.

Quel enthousiasme peuvent-ils ressentir ou faire naître, ceux qui depuis onze années combattent pour détruire ce que juillet avait conquis? Comment pourraient-ils honorer dignement la mémoire des citoyens tombés sous le fer, ceux qui s'efforcent d'arracher lambeau à lambeau tout ce que leur triomphe avait jeté d'espérance, qui extirpent un à un tous les germes qu'il avait semés? La liberté conquise, ils l'ont enchaînée, garrottée, entourée d'entraves. La pensée avait armé les mains, ils ont déclaré la guerre à la pensée. Le peuple, en chassant la Restauration, avait brisé les fatals traités de 1815; ils ont proclamé le maintien, l'inviolabilité de ces traités, ils ont devant eux courbé la tête, ils se sont cuirassés dans leur humiliation. Le peuple avait vaincu, toutes les lois politiques ont été dirigées contre le peuple. Il demandait à grands cris l'organisation du travail comme le plus sûr remède à sa misère, plaie cruelle qui le ronge; non-seulement ils ont reculé devant cette tâche, mais ils ont enlevé au peuple le droit de s'associer pour organiser ce travail, son unique ressource. Toutes les tentatives qu'il a faites pour substituer un état meilleur à l'état déplorable dans lequel il languit ont été l'objet de poursuites dont leur caractère calme et tranquille ne les a pas sauvées. Le triomphe populaire avait renversé les traîtres, les transfuges, ceux qui avaient abandonné la patrie, qui s'étaient ligués avec l'étranger contre elle, crime que chez toutes les nations civilisées le mépris et les lois flétrissent et punissent; ils ont ramené au pouvoir les traîtres et les transfuges. La révolution populaire faite en haine de ceux que l'étranger avait imposés à la France impliquait l'indépendance au dehors; ils se sont mis à la remorque de l'étranger, ont permis ses sanglantes exécutions et laissé tomber ceux qu'il frappait. Le triomphe de la démocratie française avait ranimé les nations voisines qui languissaient sous la tyrannie; ils les ont laissées se débattre dans les convulsions et les tortures et ont aidé leurs bourreaux. Le cadavre de la Pologne, l'Italie sanglante, la Savoie captive, la Belgique rivale, voilà quels trophées ils ont donnés à cette révolution de juillet qui avait jeté de si nobles espérances aux nations chez lesquelles vivait encore le souvenir de temps meilleurs!

Comment donc célébreraient-ils dignement aujourd'hui un anniversaire qui les accuse et qui leur pèse? Tout ce que la révolution avait jeté de grandiose, de noble, de généreux, de puissant, ils l'ont rétréci, écourté, rapetissé à leur taille. Ils étouffent le souvenir, comme ils ont étouffé la victoire.

Ne leur demandez plus rien. Mais vous-mêmes avez bien quelque peu mérité le sort qu'ils ont fait à la France. Onze années durant, vous les avez vus détruire une à une toutes vos libertés, et vous n'avez fait nul effort pour les conserver. Effrayés, comme des enfants, par l'émeute dont l'origine a été plus d'une fois douteuse, vous avez prêté les mains ou applaudi à l'immolation de tous les droits du peuple; vous avez laissé amoindrir votre puissance et votre force, comme si vous étiez trop faibles pour porter l'une, trop insoucieux pour vous servir de l'autre. Et voilà qu'aujourd'hui vous faites entendre un long cri de résistance, parce qu'on menace vos intérêts pécuniaires. L'argent! voilà donc la fibre sensible, la corde qui résonne en vous! Après onze ans de dilapidations, de dépenses sans résultat, ils en sont arrivés à un énorme déficit devant lequel le crédit recule, et qu'ils voudraient combler par l'impôt. Pour la première fois la commune résiste, un mouvement d'indépendance se fait sentir. De là renaîtra la liberté, si vous êtes aussi fidèles à la liberté qu'à vos intérêts matériels. Il faudra bien en venir à composer avec la commune, non point pour briser l'unité du pouvoir, mais pour tirer la commune des langes dans lesquels elle est embarrassée et végète sans force.

— L'Angleterre est insatiable; pas une île flottante qui surgisse au milieu des mers sans qu'elle manifeste la prétention de s'en emparer; pas un point qu'elle ne veuille occuper, pas un fleuve qu'elle n'explore, pas de tribu sauvage où elle n'envoie des missionnaires, pas de rivage qu'elle ne couvre de comptoirs. Partout son incessante activité ouvre des débouchés nouveaux à sa laborieuse industrie. La moitié de la nation est occupée à explorer des sources de richesses ou de travail pour l'autre. Les ruines qu'elle a faites en Syrie fument encore, que, maîtresse de sa route de l'Inde, elle cherche à s'assurer une route vers les régions inconnues de l'Afrique centrale. Les Bibles que ses prêtres ont portées dans ce pays, les souffrances de deux pauvres marins descendant un fleuve ignoré au milieu des plus cruels périls, elle met tout à profit. L'Espagne possède à l'embouchure de ce fleuve deux îles qui en assurent la domination; l'Espagne, sans crédit, sans argent, manque de ressources, elle lui offre un peu d'or en échange de ces îles dont la possession lui permettra de fermer le passage aux navires de toutes les nations, lui assurera le commerce exclusif de cette partie du monde. Mais ces courses lointaines, ces expéditions qui portent ses marins sur toutes les mers du monde ne la font pas négliger les conquêtes qui sont autour d'elle. L'Espagne semble n'être plus qu'une possession britannique; ses ports, ses montagnes sont encombrés de marchandises anglaises; ses barrières de douanes sont impuissantes à arrêter la contrebande, ses soldats doivent lui livrer bataille et fuir devant elle.

L'Angleterre règne sur l'Espagne dont ses inspirations dirigent le pouvoir; elle couvre les marchés espagnols de ses produits; elle la dépouille de possessions que celle-ci regrettera un jour, alors que ses richesses se seront développées, que son industrie aura grandi, qu'elle aussi cherchera des débouchés pour ses manufactures à qui sa terre si féconde en moissons, si riches de mines, donnera à bas prix les matières premières.

Que lui importent les misères de ce peuple à peine échappé à la guerre civile! Que lui importe que le clergé, puisant des forces dans le malaise qui oppresse les masses, travaille à rétablir son pouvoir sur les débris de la révolution! Que lui importe que l'armée soit sans pain! L'industrie, en se développant, pourrait seule parer aux maux de l'Espagne; l'Angleterre tuera cette industrie par sa contrebande.

Et, pendant que les forces vitales d'un peuple s'épuisent dans des luttes intestines, des efforts sans résultat contre la puissance qui grandit et l'écrase chaque jour davantage, la France regarde tranquillement dépérir une nation qui voulait s'appuyer sur elle, qui eût été sa plus utile alliée. Pendant que l'Angleterre s'établit en dominatrice sur la péninsule, le gouvernement français fait du sentiment avec la reine exilée, le cabinet fait des plans de campagne, et la cour rêve l'établissement d'un rejeton de la dynastie de juillet sur le trône de cette Espagne que les rois étrangers ont arrosée de tant de sang.

K.

A Caen, les habitants refusent l'entrée de leurs maisons aux contrôleurs chargés, de concert avec les commissaires de police, de l'opération du recensement.

Dans le cas où le recensement se continuerait avec ces formes illégales, il resterait, dit le *Haro de Caen*, une dernière mesure contre laquelle le gouvernement n'aurait rien à dire.

En 1842, MM. les répartiteurs devraient refuser de faire le travail de répartition sur les documents fournis par le fisc; les municipalités, les conseils d'arrondissement et ceux de département auraient à faire le même refus, à moins toutefois que d'ici là le gouvernement ne fasse quelque coup d'état qui enlève aux communes le droit de répartition qui leur appartient depuis quarante-cinq ans. Mais nous savons où mènent les coups d'état contre les libertés et les franchises des communes.

Dans l'un des départements du centre de la France, c'est par la force d'inertie que la population s'oppose à l'exécution de la mesure fiscale, et voici comment. Sur aucun point du pays, même dans le fond des campagnes, les contrôleurs des contributions ne trouvent ni à boire, ni à manger, ni à coucher pour eux et leurs chevaux, à quelque prix que ce soit. Ils sont forcés d'emporter avec eux leur nourriture et celle de leur monture. De là des difficultés qui rendent très-difficile et souvent même impossible le travail qu'ils ont l'ordre de poursuivre. C'est dans le département du Cher, d'après une lettre adressée au *Pilote du Calvados*, que ce mode de résistance est employé.

Nous lisons dans le *Progrès*, *Courrier de la Bretagne* :

« Deux agents des contributions, accompagnés d'un sergent de ville, se sont présentés chez M. Duclos, samedi 24 juillet, pour faire le recensement. M. Duclos a écrit sur leur cahier la réponse suivante :

« Je n'obéis et ne réponds qu'à M. le maire, à ses adjoints ou à MM. du conseil municipal.

» Rennes, le 24 juillet. DUCLOS père,

» *Ancien notaire, ancien membre du conseil municipal.* »

» Cette réponse, ajoute le *Progrès*, a déjà été faite par plusieurs citoyens. »

UN MARTYR DE JUILLET.

A pareille époque, en 1840, et lors de la translation des cendres des victimes de juillet, une jeune femme du peuple, vêtue de deuil, sans aucune des recherches de la coquetterie, mais avec propreté, se tenait blottie contre la façade de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Confondue dans la foule, et retenue loin du portail par une double haie de soldats, elle semblait ne prêter nulle attention aux conversations bruyantes du peuple qui la coudoyait.

— Ils sont morts noblement, disait une voix, et ceux-là sont bénis qui tombent pour la patrie.

— Ce sont nos frères dans la liberté, répondait une autre voix, et nous serons dignes de nos aînés.

— Bien dit, ajoutait quelqu'un. Le besoin de l'honneur et de l'égalité n'est donc pas mort en France!

— Où donc sont ceux qui ont profité de la mort des braves? disait-on encore; la royauté populaire ne leur rend pas même les derniers honneurs.

— Où donc est la cour du 7 août 1830? Où donc est M. Thiers? Leur place devrait être près des restes de ceux qui leur ont aplani, sans le savoir, et par conséquent sans le vouloir, le chemin de la domination. Cependant nous ne les y voyons pas. Où donc sont les représentants des puissances étrangères? Nos gouvernants ne se dérangent pas pour si peu, et l'étranger méprise la révolution de juillet, qu'il affecte de ne pas reconnaître.

— C'est une honte! c'est une infamie! murmurait-on sourdement dans la foule.

Et peu à peu les têtes s'exaltaient sous ce brûlant soleil de juillet que vous savez si bien.

Mais la femme du peuple n'entendait rien de ces plaintes; seulement elle prêtait l'oreille aux funèbres harmonies que renvoyaient au dehors les voûtes du temple, elle inclinait sa tête sous une lugubre méditation, elle priait avec ferveur. Bientôt la foule s'émeut comme une mer ondulante, ses voix s'élèvent ainsi que le bruit des vagues qui s'entrechoquent, puis une seule clameur, unanime, électrique, frappe bientôt le ciel : « Place aux mânes des héros! »

Cependant les cercueils dépositaires des saintes dépouilles avaient été posés dans le lourd sarcophage doré qui devait les conduire sur la place de la Bastille; le pouvoir a fait ruisseler sur ce char quelque peu d'or du budget afin d'éblouir les yeux du peuple et de trouver dans la tension de sa curiosité un préservatif de son entraînement patriotique. Le sarcophage roule, et le clergé, s'associant à cette cause des opprimés qui doit être la sienne, accompagne les morts à leur tombe.

Tant qu'elle put le voir, la jeune femme en deuil suivit le cortége de ses yeux et de ses prières, mais la population qui se presse est trop compacte pour livrer passage à sa faiblesse; elle se laisse donc aller au torrent, et, ballotée long-temps par la foule, elle ne trouve l'espace libre que dans la cour du Louvre.

— Pourquoi ne fus-je pas la femme de Charles? disait-elle; j'aurais pu, comme parente de l'une des victimes, être admise dans l'estrade réservée près de la colonne. Mais moi, pauvre Louise Royer, je ne tiens à lui que par les rapports du cœur, et nos gouvernants ne se doutent même pas de la force de semblables liens. Lorsque, ce matin, j'ai voulu attendre Charles au pied du monument, des sergents de ville sont venus me chasser; le peuple n'est pas le maître de voir descendre ses frères au tombeau, les baïonnettes le repoussent comme autrefois. On me disait cependant que le génie de la liberté était placé sur la colonne!

Tandis qu'elle pensait ces choses, Louise avait marché, comme insoucieuse de la direction qu'elle suivrait; mais tout-à-coup, à une centaine de pas de la grille des Tuileries, elle s'arrête, fixe les yeux sur la place que couvre son ombre, appelle Charles par trois fois, et tirant de son sein un bouquet d'immortelles, elle en éparpille, avec une religieuse attention, les débris autour d'elle.

Cependant quelques escadrons de garde municipale parcourent la place et dissipent jusqu'aux apparences des rassemblements auprès des Tuileries. Louise, qu'avait entourée la curiosité parisienne, se voit bientôt repoussée, ainsi que ceux qui l'avoisinent; elle s'éloigne donc, et, se dirigeant péniblement vers la ligne des boulevarts, elle contourne Paris jusqu'à la place de la Bastille. Depuis long-temps la cérémonie de l'inhumation était terminée; les quelques témoins que, sous notre régime d'égalité, le privilége avait admis à la *fête*, s'étaient retirés, les parents des morts s'étaient rapprochés de la colonne, la force armée avait replié son appareil de guerre, et le peuple maintenant pouvait circuler autour du monument. Louise, à force de temps, de patience et d'efforts, parvint jusqu'à la grille, ses mains y attachèrent une couronne; puis, brisée, soit par la lassitude, soit par la vivacité de ses émotions, elle sentit ses jambes faillir, s'appuya contre la grille et pleura.

Une jeune et jolie femme qui pleure ne peut rester solitaire dans sa douleur au milieu de Paris. Un jeune homme, un étudiant en droit s'avança bientôt; il était un de ces généreux citoyens qui, réunis le matin au nombre de quatre mille, s'étaient fractionnés devant la brutalité du pouvoir, dans la crainte d'une lutte pour le moment inutile.

— Qui que vous soyez, dit-il à Louise, parente ou amie de l'un de nos frères morts, prenez mon bras, madame; croyez que je vous l'offre comme à une sœur, et tous deux éloignons du milieu de cette foule.

Un moment Louise hésita; mais la bonté et la franchise peintes dans les traits du jeune homme la décidèrent à ne point repousser une assistance si désintéressée, si utile.

— J'accepte avec reconnaissance, répondit-elle; aussi bien voyez comme je suis faible; la chaleur est bien grande, la journée est bien longue, et depuis ce matin je suis restée debout.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, *le* 28 *juillet* 1841. — Le dernier courrier du nord de l'Afrique n'a apporté que des nouvelles d'Alger. Les dépêches de l'est et de l'ouest nous arriveront par le prochain paquebot. On annonce que l'expédition projetée contre la tribu du cercle de Bone qui a assassiné le sous-lieutenant de spahis Alleaume va avoir lieu incessamment. Deux colonnes partiront simultanément de Bone et de Philippeville et feront leur jonction vers le Cap-de-Fer, où deux bataillons seront transportés par des bateaux à vapeur. Un exemple sera donné ; il est devenu nécessaire. Dans la province de Constantine moins que partout ailleurs les Arabes doivent compter sur l'impunité. Il n'y a là que quelques tribus hostiles qui semblent vouloir relever la tête ; bientôt sans doute on les mettra dans l'impossibilité de nous nuire. Si, comme nous l'espérons, l'autorité française ne recule pas, les coupables lui seront livrés.

On sait que la colonne expéditionnaire aux ordres du maréchal-de-camp de Lamoricière est partie de Mostaganem pour Mascara le 2 juillet. A la date du 8, il n'était encore arrivé à Mostaganem aucune nouvelle; cependant le bruit était généralement répandu à Alger, au départ du dernier paquebot, qu'un combat très-vif avait eu lieu entre nos troupes et les Arabes qui auraient perdu beaucoup de monde. Ce n'est là qu'un bruit, sur la valeur duquel nous serons fixés apparemment à l'arrivée du prochain courrier, car l'expédition devait rentrer à Mostaganem du 20 au 23 de ce mois.

AFFAIRES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans le dernier numéro du *Portafoglio Maltese :*

« Les lettres d'Alexandrie présentent Mehemet-Ali comme ayant bien l'intention de démontrer la sincérité de sa soumission au sultan. Peu après le départ du *Nil*, à bord duquel Muhib-Effendi a pris passage pour retourner à Constantinople avec un fort à-compte sur le tribut, Mehemet-Ali a expédié sur le bateau à vapeur *Hadjgi-Baba* son propre fils, Saïd-Bey, porteur d'une autre somme et de divers objets pour le sultan.

» La réconciliation entre le grand-seigneur et le vice-roi peut durer, si de nouvelles difficultés n'amènent une insurrection, et elle est toute à l'avantage de la Porte. Et qui, mieux que le pacha d'Egypte, peut servir les intérêts de l'empire? Or, c'est maintenant plus que jamais que la Turquie a besoin d'un appui solide et sûr, si toutefois l'édifice peut encore se soutenir pendant quelque temps. La Russie, durant ces dernières années, a su rapprocher considérablement l'instant qu'elle désire si ardemment. Ce fait ne nous surprend pas ; mais nous sommes étonnés de voir d'autres nations, qui devraient chercher à éloigner un tel événement, contribuer au contraire à le précipiter. L'Orient n'est pas tranquille, la Russie l'agite et en tire parti. »

Le même journal fait les réflexions suivantes sur les affaires de Candie :

« Quel sera le résultat du soulèvement de la population de Candie? Il est facile de le deviner. Il convenait à la population chrétienne de cette île d'obtenir de la Porte les franchises et les améliorations que son gouvernement n'était pas éloigné de lui accorder. Tout porte à croire que nous n'avons pas commis une erreur lorsque nous avons annoncé que Candie ne pourrait parvenir à faire partie du royaume de Grèce au moyen d'une insurrection. Le temps de la réunion n'est point encore venu, et, en exprimant notre pensée, nous n'avons en vue que l'avantage réel de cette population. La lutte dure encore. Tahir-Pacha n'a remporté aucun avantage signalé : mais les Candiotes, abandonnés à leurs propres forces, ne pourront résister long-temps. Leur insurrection prématurée ne pourra que retarder le bien auquel ils aspirent justement. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

ITALIE. — On nous écrit de Livourne, en date du 24 juillet :

A voir ce qui se passe, on est naturellement porté à croire que nous sommes à la veille de quelque grande révolution terrestre. Nous venons d'être témoins d'un phénomène atmosphérique dont nous demandons l'explication aux physiciens.

Le samedi 17, à 3 heures du matin, un vent extrêmement chaud a soufflé par rafales de la partie S.-O. On pouvait sans exagération le comparer à la vapeur d'une fournaise ardente. Aussitôt tout le monde fut sur pied et nous éprouvâmes un grand malaise. Les premiers physiciens exposèrent quatre thermomètres qui, à midi, indiquaient 26 degrés, à 1 heure 27 et demi, à 1 heure et quart 28, à 1 heure et demie 29, à 2 heures 30 ; à ce point, les thermomètres, après avoir vacillé, selon que le vent soufflait ou se calmait, jusque vers 3 heures, descendirent graduellement, et à 8 heures du soir ils n'indiquaient que 26 degrés.

En même temps le baromètre se maintenait à 28 pouces sans variations.

Dans la nuit du 21 au 22, à deux heures et demie du matin, nous avons éprouvé trois secousses de tremblement de terre, dont une très-forte accompagnée d'un grand bruit venant de l'occident. Nous craignons qu'il n'y ait eu des désastres dans quelques contrées de l'Italie, mais jusqu'ici on n'a encore appris rien de semblable.

Les lettres de Trieste démentent de la manière la plus formelle le bruit d'après lequel le choléra-morbus aurait fait invasion dans cette ville. Du reste, l'état sanitaire est parfait sur tous les points de l'Italie.

Dans la journée du 17, la chaleur que l'on a éprouvée à Livourne s'est fait sentir plus vivement encore à Florence, où le thermomètre, exposé à l'ombre, est monté jusqu'à 35 degrés, à Lucques et dans tout le grand-duché de Toscane. On attendait avec impatience des nouvelles de la partie la plus méridionale de l'Italie.

Les nouvelles de Florence sont du 21 ; nous ne pouvons donc pas savoir encore si le tremblement de terre qui a eu lieu la nuit suivante s'est fait sentir de ce côté.

Chronique.

LYON. — Nous n'avons rien appris sur les causes du sinistre qui a eu lieu aux Brotteaux dans la nuit du 25 au 26. L'incendie, qui s'est développé à onze heures et demie du soir, a été, comme nous l'avons dit dans le *Censeur* du 28, si rapide et si violent qu'en un instant les constructions ont été envahies partout, et que Mme veuve Colombier et M. Lerocher, imprimeur sur étoffes, qui en ont été les principales victimes, n'ont pu emporter en se sauvant que les vêtements dont ils étaient couverts. M. Lerocher a couru lui-même de très-grands dangers en allant arracher ses enfants de la chambre où ils étaient couchés et où la flamme avait déjà pénétré.

Le mobilier industriel de M. Lerocher, une presse lithographique qui en faisait partie, toutes les armes du tir qui était attenant, ainsi que les costumes et les armes d'un petit théâtre, tout a été consumé en moins d'une heure.

M. Lerocher reste chargé d'une mère octogénaire et de trois enfants ; Mme veuve Colombier, nous a-t-on assuré, a déjà perdu son mari dans un incendie, et elle est le seul appui de ses quatre enfants. Ces deux familles sont aujourd'hui complètement ruinées.

Nous nous empressons d'annoncer que des souscriptions destinées à leur venir en aide dans leur détresse sont ouvertes aux Brotteaux, chez M. Melouzay, au *café du Nord,* et chez M. Blandeau, au *café du Fleuve.*

— Après l'inondation de novembre, l'autorité municipale de la Guillotière avait publié un arrêté dont plusieurs dispositions avaient pour but d'assujétir toute construction nouvelle dans cette commune à de sages conditions de solidité et de sûreté. Ces conditions, qui concernaient particulièrement, si nous avons bonne mémoire, les nombreuses maisons en bois, brique ou pisé qui sont dispersées sur le territoire de cette commune et surtout dans les Brotteaux, en réglaient en quelque sorte le mode de construction, et il eût été à désirer que l'arrêté municipal fût sérieusement exécuté pour celles qui se sont élevées comme pour celles qui s'élèvent encore. Nous ne croyons pas que l'autorité y ait sérieusement veillé. C'est un mal au point de vue des inondations comme au point de vue des incendies qui, chaque année, font des victimes, lesquelles ne manquent jamais de tout perdre, mobilier, métiers et instruments de travail.

Les constructions dont nous parlons s'élèvent, il est vrai, en général, sur des terrains appartenant à l'Hôtel-Dieu et dont la propriété n'est concédée aux constructeurs que pour une très-courte durée de temps; il résulte de là que la population ne peut s'y établir que d'une manière tout-à-fait précaire. Peut-être aussi ces maisons présentent-elles, quant au prix de location, quelques avantages qui doivent être pris en considération, dans l'intérêt des pauvres gens qui sont dans la nécessité de se loger au plus bas prix possible.

Cependant il se pourrait que l'obligation où se trouvent les constructeurs de proportionner leur revenu à la durée des baux de concession du sol, pour récupérer avec intérêt les capitaux ainsi placés, réduisît de beaucoup ces avantages, s'il y en a réellement.

Dans tous les cas, cet état de choses porte avec lui, on l'a vu, d'immenses périls. La Guillotière s'est élevée aux proportions d'une ville populeuse, avec ses rues compactes et nombreuses. On sent qu'il y va de l'intérêt de tous à ce que la situation soit modifiée et cesse bientôt d'opposer de funestes entraves au développement et à l'établissement réel de la population ; elle est tenue pour ainsi dire en échec par une propriété et des revenus particuliers dont les intérêts pourraient facilement se concilier, par une réforme ou un changement de conditions, avec l'intérêt général qui, lui aussi, mérite d'être pris en sérieuse considération.

— Le sieur Gonin, qui avait été arrêté sous la prévention d'outrages à la pudeur exercés sur plusieurs petites filles fréquentant l'externat de Mme veuve Forgues, rue Grenette, a été condamné à trois mois de prison, à cent francs d'amende, aux frais et à 1,500 fr. de dommages-intérêts envers Mme veuve Forgues qui s'était portée partie civile.

— Le *Moniteur* du 29 contient l'ordonnance royale qui autorise l'établissement à Lyon de l'entrepôt général des liquides.

Par une autre ordonnance du roi, la fabrication et la distillation des eaux-de-vie sont prohibées dans les limites de l'octroi de la ville de Lyon.

— Une ordonnance royale, en date du 9 de ce mois, a nommé M. d'Arzac du Savel agent de change à Lyon, en remplacement de M. Delesse, démissionnaire.

— Jeudi, sur les huit heures du soir, un individu s'est noyé sous la première arche du pont du Change, dans l'endroit appelé *Mort-qui-Trompe.*

— Un homme de 25 ans, chef d'atelier et père de famille, s'est pendu dans son domicile, quai Bourgneuf. On attribue l'acte de désespoir de ce malheureux au redoublement d'intensité d'un violent mal nerveux qu'il ressentait depuis long-temps.

— Le 29 juillet, sur le pont Morand, on a rendu à la liberté quatre-vingt-dix pigeons voyageurs envoyés par une société des environs de Bruxelles. Une foule considérable assistait au lieu du départ. Ils ne se sont pas élevés simultanément; mais à une certaine hauteur, après s'être rassemblés, ils ont pris sans hésiter la direction du nord.

La même société a envoyé à Saint-Etienne d'autres pigeons qui ont dû partir également le même jour.

Le 28, on en a embarqué pour Marseille.

Les porteurs ont dit qu'il y a quelques jours trente pigeons furent lâchés dans cette dernière ville. Trois d'entre eux seulement arrivèrent en Belgique le lendemain de leur départ, quinze autres rentrèrent un peu plus tard. Quarante de ces messagers ailés ayant été envoyés à Barcelone, on n'en vit revenir que quatre au colombier. Une prime de 1,500 fr. fut donnée au propriétaire de celui qui revint le premier.

(*Rhône.*)

Paris, le 29 juillet 1841.

(correspondance particulière du censeur.)

Ce matin, nous nous sommes, comme d'habitude, réveillés au bruit du canon des Invalides, qui annonçait à Paris le onzième anniversaire de la révolution de juillet. Paris n'avait pas attendu ce signal officiel pour commencer à célébrer cet anniversaire, car dès hier soir une foule nombreuse s'est portée aux Champs-Elysées pour y passer en revue les préparatifs considérables qui ont été faits dans cette vaste enceinte. Le gouvernement paraît avoir voulu déployer, cette année, une grande magnificence, et l'on nous annonce pour ce soir de véritables merveilles. Le public ira voir tout cela avec sa curiosité accoutumée ; mais il ne rapportera de tous ces spectacles qui auront ébloui ses yeux ou étourdi ses oreilles aucune de ces impressions généreuses et toutes patriotiques que nous voudrions voir dominer partout à pareil jour. La célébration des anniversaires de juillet ne se distingue plus maintenant d'aucune des fêtes d'un autre genre qui reviennent périodiquement chaque année, et qui se présentent toujours avec le même cortége de réjouissances renouvelées de l'Empire ou de la Restauration. Un pouvoir qui n'eût pas oublié et renié son origine eût attaché plus de prix à consacrer par des cérémonies toutes spéciales le souvenir des glorieux événements de 1830 ; mais il y a déjà long-temps qu'il ne faut plus demander cette manifestation de reconnaissance et de noble sympathie à des hommes qui chaque jour déplorent et regrettent les funestes doctrines d'affranchissement et d'indépendance que la révolution de juillet a répandues dans le pays ; à des hommes qui, depuis onze ans, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour reprendre au peuple tout ce qu'il avait bien fallu lui abandonner dans un moment où il était maître et vainqueur. Ces hommes ne se réjouissent que comme contraints et forcés d'événements contre lesquels leurs intérêts froissés protestent avec une douleur muette ; ils se réjouissent le moins possible, et l'on peut être persuadé qu'aussitôt qu'ils pourront s'en dispenser, ils nous feront grâce

---

— C'est aujourd'hui l'anniversaire d'une grande époque : nos morts vous sauront gré de l'avoir dignement célébré.

— Oh ! oui, ce fut une grande époque, dit la femme du peuple en portant son mouchoir à ses yeux. A pareil jour, il y a dix ans, je tombai sans force sur le corps d'un martyr ; pourquoi me suis-je relevée? pourquoi ne m'avoir pas laissé mourir? Près de lui maintenant je dormirais sous ces voûtes, là-bas.

— Vous, si jeune et si faible et si belle, vous vous êtes mêlée aux périls des trois jours?

— Notre place à tous y était, monsieur ; ce n'est point ma faute si la mort n'a point voulu de moi. Que n'ai-je pu le couvrir de mon corps et recevoir la balle qui l'a tué!

Qui l'a tué..... C'est un terrible épisode, n'est-ce pas, madame? Serai-je assez indiscret pour vous prier de me le conter?

—La mort des braves appartient à l'histoire, et je n'ai pas le droit de vous la tenir cachée; seulement, monsieur, je comprends qu'il me serait trop pénible de vous la dire aujourd'hui ; demain, si vous le voulez, j'essaierai de m'encourager à le faire.

—Je m'empare de votre précieuse promesse, madame, et j'oserai vous la rappeler.

En ce moment les deux interlocuteurs étaient parvenus dans l'une des rues populeuses du faubourg Saint-Antoine. A l'entrée d'une maison d'une modeste apparence, Louise prit congé de l'étudiant en le remerciant, et celui-ci se fit répéter la permission d'y revenir le lendemain.

Donc, au jour marqué, le jeune homme gravit l'escalier rapide, tortueux et obscur de la maison qu'habitait Louise Royer. Au troisième étage, plusieurs portes prenaient jour sur un long corridor et servaient d'entrée à autant de pièces isolées : c'était dans l'une de ces pièces que logeait la femme du peuple ; l'étudiant y fut introduit, et la chose qui frappa le plus ses yeux fut l'ordre présidant à la simplicité. Louise était assise près d'une table chargée d'objets de couture ; trois chaises, une commode en bois de chêne ornementée d'enjolivures de cuivre, un lit étroit mais propre : tel était le mobilier de cette chambre ; sur la cheminée pendait un miroir dans la glace duquel se réfléchissait un crucifix dont le christ portait en sautoir un ruban tricolore.

—Je suis venu, madame, dit le jeune homme en acceptant la chaise qui lui était offerte, et voici que je suis jaloux de cette atmosphère d'aisance tranquille qui règne en votre asile.

—Monsieur, ma cellule n'est rien moins que brillante, et très-certainement, malgré ce que votre galanterie vous engage à m'en dire, elle ne saurait vous plaire; mais nous autres, peuple d'ouvriers, nous sommes heureux de peu : si cette chambre ne m'offre plus l'espoir du bonheur, du moins j'y rencontre un peu de paix. Une femme isolée *et qui veut rester telle*, dit Louise en appuyant sur ces derniers mots, cette femme, dis-je, ne doit pas désirer davantage.

Avez-vous donc usé déjà toutes les joies de votre vie dans les quelques années que vous avez parcourues?

— Des joies, monsieur! en ai-je jamais connu de bien entières?... Si l'espérance m'a quelques jours bercée, ce fut par dérision, et ma seule ressource à présent est de me complaire dans la tristesse de cette raillerie. Vous voulez tout savoir, ajouta Louise en se levant brusquement et comme inspirée, eh bien! venez, venez assister à la préface et à la conclusion des joies que j'ai connues; prenez ma main, et laissez-vous conduire.

Louise avait baissé le ton de sa voix; elle entraîna l'étudiant vers le fond du corridor, à pas silencieux, et en retenant son haleine comme si elle eût craint d'éveiller quelqu'un. Arrivée à la dernière porte, elle l'ouvrit et fit pénétrer le jeune homme dans une chambre; celui-ci sentit quelque chose de froid lui parcourir le corps, et durant plusieurs minutes il resta sans pouvoir discerner quelque objet. La fenêtre était soigneusement fermée et les volets poussés projetaient sur l'appartement l'obscurité d'un tombeau ; mais bientôt ses yeux, s'habituant à ces mystérieuses ténèbres, parcoururent les détails de cet étrange réduit. A gauche, en entrant, un lit monté, mais en désordre, et conservant encore la place que s'y était creusée un corps ; tout à côté, sur une table de nuit, un bougeoir et le *Contrat Social* de Jean-Jacques entr'ouvert ; à droite, et un peu plus avant dans l'appartement, une veste déchirée et jetée sur une table avec négligence, un chapeau percé de deux balles, un mouchoir contourné, maculé de sang, et qui devait avoir servi à presser une main blessée; tout au fond de la pièce, et proche de la fenêtre, une sorte de bureau en sapin, à casiers, peint en noir : une plume était là plantée dans une fiole dont l'encre avait séché ; sur le rayon supérieur du bureau étaient rangés debout un volume des lettres de Paul-Louis Courier (édition populaire), une grammaire, un élément des mathématiques, un Manuel du typographe, les Sept Codes et les Evangiles ; un numéro du *Constitutionnel* et deux du *National* se trouvaient étendus là; deux chaises semblaient attendre que leur possesseur revînt les occuper; contre le mur blanchi à plâtre l'inscription suivante avait été charbonnée : « Lorsque des traîtres gouvernent, *l'insurrection est le plus saint des devoirs.* » Voilà la chambre.

Dans cet asile veuf d'un héros, pas un mot ne fut échangé entre les deux visiteurs. Louise s'agenouilla au pied du lit et cacha sa tête entre ses mains: l'étudiant, saisi par cette religieuse inspiration d'une femme, posa un genou sur la terre et murmura ces paroles : « Dieu qui créas les hommes dans la liberté, toi qui nous as dit qu'ils étaient tous tes fils, des frères, des égaux devant ta justice ; je te prie à cette heure, non point pour celui qui est mort en défendant la sainte cause de la liberté et de l'égalité, car celui-là tu l'as recueilli dans ton sein, mais je te prie pour nous qui, s'il le fallait, voudrions l'imiter. Donne-nous le courage, prête-nous la force, et fais nous semblables à lui. »

Bientôt Louise et le jeune homme se relevèrent, la porte de la chambre fut de nouveau fermée, et tous deux revinrent s'asseoir auprès de la table de la couturière.

F. LA...

(*La suite à un prochain numéro.*)

de ces joies officielles, hypocrites comme eux, et trompeuses comme toutes les illusions qu'avaient fait naître les grandes actions dont elles ont pour objet de fêter l'anniversaire.

— Tout l'éclat des fêtes du onzième anniversaire des journées de juillet sera réuni cette année dans les Champs-Élysées. Depuis la place de la Concorde jusqu'au rond-point, la grande avenue est transformée en une immense galerie. Les deux côtés sont bordés dans toute cette étendue par une ligne de portiques liés entre eux par des pilastres, et coupés, d'intervalle en intervalle, par des arcs de triomphe. Le tout est surmonté d'une espèce d'archivolte et couronné par un faux entablement. La double ligne qui se replie sur les massifs, et qui s'étend de la place de la Concorde au rond-point, est terminée à ce dernier endroit par une façade à deux portiques au milieu de laquelle s'élève un soleil détaché en partie du corps principal auquel il est lié par une faible traînée.

Le nombre total des portiques s'élève à 274, plus 14 arcs de triomphe ou portiques supérieurs, ensemble 288.

Dans cette partie de la grande avenue, c'est-à-dire depuis la place de la Concorde jusqu'au rond-point, sont placés vingt-huit lustres gigantesques destinés, comme les décorations principales, à recevoir des verres de couleurs. L'ensemble des illuminations, vu de ce point, produira un effet vraiment admirable. On évalue à près de 300,000 le nombre des verres qui y seront employés.

De chaque côté de l'avenue sont rangées de petites boutiques en forme de pavillons uniformes et coupés par de petits portiques. Ces boutiques ont été reculées cette année, dans l'intérêt de la circulation, jusqu'à la quatrième allée. C'est une mesure à laquelle tout le monde applaudira. On a construit dans le grand carré deux théâtres sur lesquels on représentera des pantomimes militaires à partir de deux heures jusqu'à la nuit. Il y a aussi sur ce point quatre orchestres de danses et un mât de cocagne. Les massifs de ce côté sont occupés par des limonadiers, marchands de vin, traiteurs et autres marchands de comestibles. Les spectacles forains sont installés le long des quais de chaque côté du panorama.

A droite de la grande avenue sont les bals publics et particuliers, ainsi que les jeux d'adresse et les saltimbanques.

Le feu d'artifice sera tiré sur le quai d'Orsay, en face du jardin du palais de la chambre des députés, et sur la place de la Concorde. Les ouvriers ont terminé hier les travaux de charpente. Il y aura un concert au jardin des Tuileries.

A la barrière du Trône, on a construit un grand théâtre, quatre orchestres de danses, et dressé un mât de cocagne. Le feu d'artifice sera tiré contre la grille de la barrière. Il y a aussi sur ce point un grand nombre de spectacles forains, de jeux d'adresse et autres, ainsi que des marchands de comestibles et de menus objets.

Sur tous les lieux de divertissement des postes médicaux ont été établis pour porter secours aux personnes qui pourraient en avoir besoin.

Les huit lanternes à gaz placées autour de la colonne de Juillet ont été enlevées hier et remplacées par des espèces de candélabres, dits bouquets, à quinze branches superposées en forme conique, terminées chacune par un bec couronné et percé de cinquante trous. Ces candélabres sont destinés à l'illumination de la colonne pendant la soirée d'aujourd'hui.

— Tous les journaux relèvent aujourd'hui l'inconvenance de la réception en audience particulière par le roi de M. Mahul, préfet révoqué de la Haute-Garonne. Les audiences particulières accordées à des fonctionnaires sont du domaine de la responsabilité ministérielle. On peut donc demander à M. Duchâtel pourquoi M. Mahul a été reçu par le roi quelques jours à peine après sa destitution. Se repentirait-on déjà de l'avoir frappé, et les explications furieuses de modération qu'il a publiées dans le *Journal des Débats* auraient-elles suffi pour le faire rentrer en grâce?

Le bruit en court, et l'on va même jusqu'à dire que le cabinet serait très-disposé à appuyer sa candidature auprès des électeurs de Carcassonne, auxquels il a l'intention de se présenter pour remplacer M. Mathieu de la Redorte, promu à la pairie.

— Le *Messager* a annoncé hier soir la dissolution de la garde nationale de Martres (Haute-Garonne), qui avait envoyé une adresse de félicitations à la garde nationale de Toulouse, à l'occasion de sa conduite dans les derniers troubles.

— Aujourd'hui 29 juillet, la poste part à midi.

On lit dans l'*Emancipation* :

Encore un affront du pouvoir à la cité, et celui-ci est le digne pendant de la brutale suspension de fait que la garde nationale a subie!

Jeudi dernier 25, le conseil municipal n'étant pas dans sa session de droit, le maire avait demandé à M. Maurice Duval qu'il voulût bien autoriser sa convocation. Le commissaire extraordinaire du gouvernement réclama qu'aux termes de la loi on lui fît connaître les objets en délibération. Satisfaction lui fut donnée immédiatement, et M. Arzac crut que les membres de la cité n'avaient plus qu'à se réunir au Capitole. Ils s'y rendirent en effet.

Mais, à l'heure indiquée pour la réunion, il se trouva que M. Maurice Duval n'avait pas répondu à la nouvelle lettre de M. le maire, et trente personnes, assemblées pour attendre, durent se retirer sans que leur mission fût accomplie.

Qu'on dise ensuite si le ministère néglige aucun moyen de pousser l'exaspération à son comble, afin de trouver un prétexte pour faire jouer le canon!

On lit dans le *National* :

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le conseil municipal de Paris a invité M. le préfet à se pourvoir par toutes les voies de droit contre le système improvisé par M. Humann dans sa circulaire, et qu'à une forte majorité il l'a déclaré *illégal*, *intolérable*, *attentatoire au pouvoir municipal*. Le *Journal des Débats*, qui a compris toute l'importance et toute la portée d'un pareil vote, fait de vains efforts pour en dénaturer le caractère. Il prétend que la délibération du conseil n'est pas l'expression d'un vœu nouveau et s'applique à une recette qui figure au budget sur les patentes. Ce qu'on peut penser de plus favorable au *Journal des Débats*, c'est qu'il a été trompé. Nous avons puisé nos renseignements à une source digne de foi. Nous affirmons de nouveau que la délibération du conseil municipal de Paris est conçue dans les termes que nous avons rapportés. Nous défions, du reste, le gouvernement de donner à notre assertion un démenti officiel.

On lit dans le *Journal de l'Eure* :

On signale depuis quelques jours en notre ville, nous écrit-on de Sédan, la présence de plusieurs agents de la police de Paris. Le pouvoir voudrait-il sonder l'opinion publique avant de mettre à exécution les mesures fiscales de M. Humann? Nous croyons devoir l'assurer qu'il trouverait ici la même résistance qu'il a rencontrée partout ailleurs, et que notre conseil municipal imitera l'exemple de ceux qui ont refusé de s'associer à l'acte anti-national d'un ministère de réprobation, en protestant hautement contre de telles mesures.

On lit dans le *Haro* de Caen :

Si nous en croyons certains bruits, il paraîtrait que le parquet de Caen aurait donné à MM. les officiers ministériels une instruction qui leur enjoindrait, d'après une interprétation de l'article 8 de la loi du 2 juin 1841, encore plus terrible que l'article 696, de donner aux journaux désignés les hypothèques légales et autres annonces judiciaires.

Nous examinerons cette question. Aujourd'hui, nous nous contenterons de dire que plusieurs journaux de département non désignés, et, entre tous, le *Journal de Rouen*, contiennent des hypothèques légales, des séparations de biens, d'interdiction, etc.

Nous avons, du reste, sous les yeux une autorité compétente en cette matière et qui ne doit pas être suspecte: c'est celle de M. Duvergier, directeur des affaires civiles au ministère de la justice et publicateur d'un *Bulletin des Lois* annoté.

Dans son commentaire de l'article 6 de la loi des 3 — 6 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, M. Duvergier annonce que, dans ses notes de l'article 696, il établira que les annonces des *ventes* réglées par la loi du 2 juin *sont les seules* qui doivent être insérées dans les journaux désignés aux termes de cet article.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

Dans tous les bourgs de notre Vendée, les réglements de police faits sous la restauration par les curés au nom des mairies furent abolis en 1830; depuis la marche rétrograde du gouvernement, tous ont repris force et vigueur, et voilà tout redevenu comme ci-devant.

Le 10 juillet 1841 comparaissaient parde ant M. Nicole, juge de paix à Beaupréau (Maine-et-Loire), les nommés: 1° Jacques Coicaud, débitant à Gélé; 2° Boursier, débitant au May, tous deux prévenus *d'avoir donné à boire pendant l'office divin*, crime horrible que les réglements de police de ces communes punissent sévèrement. Ils ont force de loi, ayant été sanctionnés par l'approbation de M. Gauja, ex-préfet de Maine-et-Loire, qui avait été carbonaro, condamné à mort et exilé, rédacteur du *National*, etc., et qui alors combattait tout cela.

En vertu de ce pieux réglement de police, le premier a été condamné à payer 9 fr. 45 c. et le deuxième 10 fr. 20 c.

Ce jugement paralyse complèment l'industrie des débitants; ils ne voient pour ainsi dire personne dans la semaine et n'ont que le dimanche pour gagner les énormes contributions qu'ils paient au fisc.

On lit dans le *Temps* :

Les énormes faillites qui affligent la capitale de l'Autriche ont atteint les puissances financières que l'on est habitué à regarder comme hors de toute atteinte. La maison Rothschild elle-même en a ressenti, dit-on, le contre-coup. M. de Rothschild a été appelé à Vienne par M. de Metternich pour calmer à la fois les inquiétudes de ce ministre et l'agitation de la finance locale.

La crise a réagi sur différentes localités de l'empire autrichien; elle a porté le coup de grâce à la place de Trieste déjà si maltraitée par le fameux traité du 15 juillet. En effet, la principale richesse de l'Autriche réside dans son commerce avec l'Orient dont Trieste est l'entrepôt le plus actif. L'incertitude des événements et la guerre de Syrie y ont paralysé les affaires au point de faire de cette place de premier ordre un port de troisième rang.

Pressé entre les réclamations du commerce et les révoltes des provinces turques limitrophes de l'Autriche, M. de Metternich a trouvé un appui dans le concours de la Prusse. Cela peut servir à expliquer l'empressement qu'il a mis à amener la conclusion de la convention des détroits.

Nouvelles diverses.

Le *Journal du Havre* rapporte que dans la nuit du 23 courant un abordage a eu lieu en mer, à la hauteur de Douvres, entre le navire russe *John*, de Riga, et le trois-mâts-barque prussien *Prosperata*. Ce dernier a coulé subitement par trente brasses d'eau, et, sur onze hommes qu'il avait à bord, huit ont péri avec le bâtiment. Le second, le maître d'équipage et un matelot ont réussi à se sauver en s'accrochant aux porte-haubans du navire russe qui, transpercé lui-même par l'ancre de la *Prosperata*, les a conduits à Douvres, où il doit se réparer.

Variétés.

ÉLEUSIS.

POÈME PAR M. VICTOR DE LA PRADE.

La *Revue des Deux Mondes* a publié, dans sa livraison du 15 juillet, un poème intitulé *Eleusis*, de notre compatriote M. Victor de La Prade. Cette œuvre de l'auteur des *Parfums de Madeleine* et de *la Colère de Jésus* est assez remarquable pour que nous en parlions à nos lecteurs.

Les précédents travaux de ce jeune poète avaient révélé un esprit sérieux, s'exerçant de préférence à mettre en lumière le sens intime des faits, à interpréter les symboles et les traditions d'un point de vue élevé et au profit des idées modernes. *Eleusis* relève du même système. Cette fois, le poète a choisi pour théâtre de son drame la ville d'Eleusis dont le temple était en si grand honneur dans toute la Grèce.

Si, avant d'aller plus loin, on nous demandait quelles étaient les vérités recélées au fond des mystères d'Eleusis, nous aurions quelque peine à répondre. Les plus érudits en sont encore aux conjectures. Ce que l'on sait bien, c'est que les *Eleusinies* étaient des fêtes consacrées à Cérès, et que leur trait distinctif était la révélation de certaines vérités à la connaissance desquelles on n'avait droit qu'après plusieurs initiations successives. On passait des petites Eleusinies aux grandes Eleusinies; une épreuve de cinq ans était ordinairement nécessaire. Quant à la partie extérieure de ces fêtes, elle différait peu de celle des autres solennités grecques. Une particularité doit cependant être consignée: c'est que les libations se faisaient avec deux vases qu'on répandait l'un du côté de l'orient, l'autre du côté de l'occident.

Le poète a donc pris le temple d'Eleusis pour ce qu'il était en effet, un lieu où se donnaient rendez-vous toutes les ames en quête de la vérité, tous les cœurs altérés de sagesse et de science. Les jeux sont finis; nous assistons au départ du peuple. Les hommes graves, les hommes préparés depuis long-temps aux mystères, restent seuls. Ils sortent du bois sacré deux à deux; ils franchissent lentement les degrés du temple; ils se racontent leurs tristesses, leurs ardeurs, leurs espérances, leurs courses infécondes à travers l'univers. Le grand-pretre de Cérès, l'hyérophante, apparaît avec sa verge d'or et veut les renvoyer à leurs champs et à leurs labeurs. Il sait de quelles expiations se paie la vérité, quels pleurs amers la suivent; mais la soif de ces nobles cœurs grandit. Ils implorent plus haut la venue de la vérité; la porte cède, ils entrent dans le sanctuaire. C'était un antre obscur que les Titans avaient creusé dans un roc. Au milieu, un vase rempli de flammes laissait voir sur ses flancs transparents toute l'histoire des dieux de la Grèce fidèlement retracée. Les néophytes contemplent ces tableaux. L'enseignement suprême est proféré, et, à mesure que la vérité luit et qu'elle chasse les chimères qu'ils adoraient, elle creuse en eux un vide effrayant; ils tremblent. Le vase se brise; les *dieux en débris* jonchent la terre, et les initiés, éblouis, aveuglés par la flamme qui jaillit de l'urne, fuient à grands pas hors du temple. Alors, tout le soir, sur la grève d'Eleusis, ce ne sont que des gémissements et des lamentations qui se mêlent au bruit des flots.

Ah! la terre est déserte et le ciel dépeuplé!
Quel est ce dieu secret dont l'oracle a parlé?
Pourquoi s'enferme-t-il en des lieux invisibles?
Les nôtres se montraient sous des formes sensibles,
Et les hommes ravis adoraient sans efforts
Les esprits immortels parés de ces beaux corps.
Mais toi, dieu solitaire au-delà des nuages,
Qui saura pour l'autel nous tailler tes images?
De quelles fleurs te ceindre et de quels traits t'armer?
Et, si nul ne t'a vu, qui donc pourra t'aimer?

Le statuaire répond au chœur; il veut jeter ses ciseaux loin de lui; il dit à ses frères:

Quittons le Pentélique où sculptaient nos aïeux,
Et la blanche Paros, cette mine de dieux.

Et le chœur reprend, pour demander ce qu'est l'Océan, s'il n'est pas un dieu; ce qu'est le soleil, s'il n'est pas le quadrige étincelant d'un dieu; ce qu'est Cybèle, si elle n'est pas notre nourrice. L'adolescent élève la voix pour faire entendre une plainte si douce qu'on la dirait échappée à la lyre d'André Chénier :

Dans le champ paternel que l'Ilissus arrose,
Lorsque je vis Myrto cueillant le laurier-rose,
L'amour ne chantait pas encore dans son cœur.
Elle me désolait avec son air moqueur,
Près d'elle, sans rougir, m'attirait sur les gerbes.
Quand elle avait couru tout le soir dans les herbes
Et trouvé quelque nid, rien ne lui manquait plus;
Elle avait cependant ses quinze ans révolus,
Et sans qu'une étincelle allât jusqu'à son ame,
L'enfant! elle jouait sous mes regards de flamme!
J'immolai deux chevreaux dans le temple d'Eros,
Et le dieu réveilla ce marbre de Paros.
Myrto m'avait quitté pour le Thébain Evandre;
Ni larmes ni présents n'obtenaient un mot tendre;
Ses yeux, muets pour moi, parlaient à l'étranger.
Quel caprice ou quel philtre avait pu la changer?
Et moi, de son erreur pour la guérir plus vite,
J'apporte une colombe à l'autel d'Aphrodite,
Et, le soir, Myrto vint s'offrir à mes baisers,
En tremblant à son tour de les voir refusés.

Rien de plus solennellement mélancolique que ces plaintes alternatives et harmonieuses, où revit sans effort tout le charme de cette religion grecque si féconde en doux mensonges et si prodigue de sourires. Les vers sont pleins et nombreux; le rhythme en est grave, le contour sévère. On s'aperçoit que le poète a vécu familièrement dans ce monde où le respect de la ligne était si grand, où l'art n'a jamais manqué de calme, même lorsqu'il s'appliquait à la reproduction des passions humaines. Là, point de formes tourmentées, de visages contractés par les angoisses de la pensée. Regardez, dans l'ordre sculptural, la Niobé si sereine au milieu de ses douleurs, et, dans l'ordre de la parole écrite, Œdipe, Antigone et toutes les royales infortunes de la Melpomène antique.

Ce n'est pas un des moindres mérites de M. de La Prade de s'être profondément inspiré de l'esprit hellénique, d'en avoir vivifié et coloré son œuvre, non pas suivant le procédé de certains modernes, habiles à fabriquer ce qu'on a appelé de la couleur locale, couleur superficielle, à peine adhérente au tableau, mais d'après la méthode des grands maîtres qui de nos jours l'ont ressuscité ou tout au moins rajeuni par la manière neuve et vraie dont ils l'ont senti et rendu dans leurs ouvrages. Nous voulons parler des travaux d'André Chénier, de Châteaubriand et de Ballanche. Comme ces maîtres, M. de La Prade est remonté aux sources, sans s'arrêter à la poésie latine, à travers laquelle notre âge classique a trop souvent étudié la Grèce.

Le poème a trois parties bien distinctes, et, bien qu'elles aient été écourtées, notamment la seconde, par des exigences typographiques, il est encore aisé de surprendre le sens philosophique renfermé dans l'œuvre. Aux yeux mêmes des esprits intelligents, il a dû ressortir de la simple exposition que nous venons de faire. Le poète a d'abord voulu peindre cette soif éternelle de savoir qui pousse l'homme en avant, cette passion inextinguible de l'humanité pour le vrai, passion qui devient plus intense à de certaines époques, lorsque les peuples, désertant leurs vieux autels, cherchent avec inquiétude d'autres dieux et d'autres mystères; c'est le chant intérieur de tous ceux qui sont dans l'attente des choses qui n'ont point encore de nom; c'est le cri que beaucoup d'ames insatiables ont poussé dans notre siècle où tant de systèmes, de doctrines et même de religions ont essayé d'éclore.

Dans la seconde partie, on remarque une imagination féconde et habile. Si le poète est tenté de faire entendre l'enseignement des vérités cachées dans le sanctuaire d'Eleusis, ce n'était rien moins qu'une nouvelle formule de l'infini et du fini, du passé et de l'avenir, qu'il s'engageait à donner au monde par la bouche de l'hyérophante: c'était, avec de plus grandes proportions, *le livre primitif* qu'il fallait refaire. Il n'y a pas de philosophe ou de poète qui eût accepté une pareille tâche. M. de La Prade a préféré faire comprendre la nature de l'initiation par un tableau symbolique. Ce vase transparent où l'histoire des dieux est ciselée, et qui se brise en éclats pour attester la vanité et la ruine de l'Olympe païen; cette flamme, emblème de la vérité qui éblouit les initiés, tout cela est ingénieux et en outre parfaitement dans les habitudes de la poésie grecque. Il n'est pas jusqu'à

...Ce long troupeau de monstres séculaires

qui n'indique clairement le caractère égyptien du culte d'Eleusis.

La troisième partie est consacrée à exprimer les angoisses qu'éprouve une ame dépossédée de ses croyances anciennes par une vérité nouvelle. Le cœur de l'homme est ainsi fait, il cherche et il ex-

pie chacune de ses découvertes par des larmes. Une religion quelconque est un système qui enserre l'homme de toutes parts ; elle lui explique son propre cœur et le monde extérieur ; elle le relie avec tout ce qui existe, avec le passé et l'avenir, et surtout avec Dieu. Pour le croyant, les sphères visibles et invisibles sont vivantes, peuplées et sympathiques.

Mais dites-lui : « Tes dieux sont faux », et qu'il en soit convaincu, alors c'est le vide en lui et autour de lui, un vide immense, effrayant. Imaginez le cri de désolation qui doit s'échapper de cette ame ainsi nue et isolée, et vous comprendrez les souffrances que M. de la Prade a si éloquemment traduites.

Il y a au fond des lamentations des initiés quelque chose de nos ris tesses modernes. Plus on relit ces vers, plus on entre profondément dans le monde antique, plus on y retrouve notre société avec ses misères morales, ses dégoûts et ses abaissements, plus on comprend que chaque vers a une valeur et ne contient pas seulement une métaphore couronnée d'une rime.

Mais à ces gémissements, à ces sanglots qui, à la longue, énerveraient l'activité humaine, le poète devait une réponse, et il l'a faite pleine d'enthousiasme et de magnificence. Il était difficile de commenter avec plus d'éclat la loi de l'humanité qui est son ascension éternelle vers l'idéal. Ce dernier chant du poème ressemble à la symphonie retentissante que doit faire entendre une caravane lorsqu'après une halte elle reprend sa marche et s'encourage à franchir le désert.

Que M. de la Prade persévère donc dans la voie où il est entré. Sans doute le monde n'accepte du premier coup ni un nom nouveau ni une œuvre nouvelle ; il a besoin d'une sorte d'initiation avant de se former un jugement sur l'œuvre qui lui est soumise et de classer son auteur à son véritable rang. Mais justice se fait tôt ou tard. M. de la Prade possède, indépendamment d'une forme originale et correcte, ce qui manque à beaucoup de poètes : la pensée philosophique. C'est par là qu'il est surtout remarquable, et c'est très-probablement ce qui lui a ouvert les portes de la *Revue des Deux Mondes*, le plus difficile de nos recueils dans le choix de ses collaborateurs.

T.

Le Gérant responsable, **B. MURAT.**

Etude de Me Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

Lundi deux août mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera vendu aux enchères divers objets saisis, consistant en tables, chaises, banque, et plusieurs mécaniques et instruments propres à la profession d'apprêteur. Au comptant. (1440)

Etude de Me Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, no 1.

Mardi trois août 1841, à neuf heures du matin, sur la place de Sathonnay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en billard, tables, chaises, commodes, secrétaire, glaces, objets de ménage, etc. (1403)

Même étude.

Mardi trois août 1841, à neuf heures du matin, sur la place Léviste, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, banque, chaises, glaces, placard, objets de ménage et de cuisine, etc. (1404)

Même étude.

Mercredi quatre août 1841, à neuf heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en bois de lit, commode, placard, table, fauteuil, chaises, tabourets, etc. (1405)

Etude de Me Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux.

Le mardi trois août prochain, à dix heures du matin, sur la place Léviste, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, comptoir, banques et glaces. (1068)

Même étude.

Le mercredi quatre août prochain, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il y sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une grande quantité de meubles en acajou saisis, consistant en commodes, tables, chaises, bureau, secrétaires, bois de lit, etc. (1069)

VENTE AUX ENCHÈRES

d'Objets Mobiliers et d'Argenterie,

RUE ROYALE, No 16.

Le mardi trois août mil huit cent quarante-un, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus désigné, il sera vendu, par un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, divers objets mobiliers en meubles et argenterie, tels que tables, chaises, commodes, glaces, meubles de salon, consoles, bois de lit, etc.; cafetières, sucriers, moutardier, cuillers, fourchettes, le tout argent ; montre et bagues en or, etc.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon. (2290)

ÉTUDE DE Me LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A vendre.

Un domaine situé sur la commune de Millery, composé de bâtiments d'habitation, jardin, terres, prés, vignes, pâturages, carrières, de la contenance totale de 5 hectares 30 ares 6 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, no 1. (4921)

ÉTUDE DE Me RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4, SUCCESSEUR DE Me CHAZAL.

A placer.

Plusieurs capitaux. moyennant bonne hypothèque, dans le département du Rhône ou ceux environnants :

A dettes à jour, depuis 2,000, 5,000, 10,000 jusqu'à 100,000 fr. ;

En viager, depuis 5,000 jusqu'à 20,000 fr.

S'adresser audit Me Régipas, chargé de la vente de plusieurs immeubles. (4264)

ÉTUDE DE Me ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-COME, No 4.

A vendre ou à échanger de suite

CONTRE UN IMMEUBLE EN RAPPORT.

Une fabrique d'eaux gazeuses, limonades, etc., en grande réputation et d'une vente supérieure, produisant un revenu net de 10,000 fr.

S'adresser à Me Rosier, notaire, rue Saint-Côme, no 4, à Lyon. (6397)

ÉTUDE DE Me JOGAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES, 5.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le mardi dix-sept août 1841, heure de midi,

En la chambre des notaires de Paris,

La terre de Saint-Hilaire-sur-Loire, située commune de Saint-Hilaire et autres environnantes, canton de Tours, arrondissement de Nevers, traversée par la route royale de Paris à Genève. Son étendue est de 503 hectares. Son revenu est d'environ 13,000 fr.

Elle sera adjugée sur la mise à prix de 280,000 fr.

S'adresser : à Paris, à Me Pret, notaire ; à Nevers, à Me Bouquillard, notaire; à Lyon, à Me Jogand, notaire. (4798)

(10038) *A vendre.*

Joli petit vigneronnage, à quinze minutes de Villefranche, dans une belle position, et d'une bonne qualité de vin, y compris la récolte pendante, *au prix de* 15,000 *fr.*

Maison nouvellement reconstruite, sur le quai Pierre-Scize, d'un revenu net de 1,200 fr., pouvant s'augmenter.—Prix : 24,000 fr.

S'adresser à M. Caillaud, épicier, vis-à-vis la grille de l'Archevêché.

(7423) *A vendre,*

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

Une bonne pharmacie, située à Lyon, dans le centre de la ville.

S'adresser à M. Biétrix aîné, droguiste, rue de l'Enfant-qui-pisse.

(10043) *A vendre pour cause de cessation de commerce.*

Un fonds de lingerie, nouveautés, mercerie, bonneterie, toilerie et étoffes, bien achalandé, dans un bon quartier.—Location modérée.—Prix : 3,500 f.

S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2.

(10041) *A vendre pour cause de décès.*

Une bonne pharmacie, à Châlon-sur-Saône.—Prix : 13,000 fr. — On donnera la plus grande facilité pour le paiement.

S'adresser à M. Guyenot, principal du collége, à Châlon-sur-Saône.

AVIS. — **Un ancien négociant** désire trouver un emploi dans une maison de commerce. Il pourra y verser des fonds.

S'adresser rue Sirène, no 7, au 2e, la porte volante. (10044)

AVIS. — **Un homme** d'un âge mûr, pouvant disposer de quelques heures dans le jour, désire les employer dans une maison de commerce en qualité de teneur de livres.

S'adresser rue Quatre-Chapeaux, no 8, au 1er, sur le derrière. (10033)

AVIS. — Le sieur LACHAUX, traiteur, grande rue Sainte-Catherine, no 15, prévient les amateurs de bons dîners qu'il vient de disposer une salle *ad hoc* pour les dîners à 1 fr. 25 c. Il y aura tous les jours une carte variée de 30 à 40 mets, sur laquelle on pourra choisir : Un potage, 4 plats, plus 3 desserts, une demi-bouteille de vin et pain. (10023)

Changement de Domicile.

L'étude de Me PÉGUET, avoué, successeur de Me BERTHON-LAGARDIÈRE, est actuellement rue de la Monnaie, no 14. (5334)

HOTEL DU LÉMAN,

Rue du Rhône, no 177, en face des Messageries de la poste aux lettres, à Genève.

M. JEAN ROUSSILLON, dirigeant cet établissement, prévient MM. les voyageurs qu'ils trouveront dans l'hôtel, comme par le passé, des appartements garnis avec la plus grande propreté, une bonne table d'hôte, et à toute heure un restaurant à la carte. (4163)

AU GRAND BAZAR FRANÇAIS,

Situé rue de la Préfecture, no 5.

Les articles consistent principalement en tableaux et gravures encadrées, objets plaqués, tels que flambeaux de divers genres, réchauds, cloches, porte-huiliers, etc. ; flambeaux bronze, candélabres, plateaux, cannes, parapluies, tapis, souliers et pantoufles pour hommes et femmes, assortiment de quincaillerie, parfumerie, coutellerie, papeterie, ganterie, osserie, brosserie ; une foule d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Ce magasin se recommande autant par la grande variété de marchandises que par les bas prix auxquels les articles seront cotés.

Le magasin sera ouvert tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Tous les articles seront étiquetés en chiffres connus. On peut venir s'assurer de la véracité de l'annonce. (9995)

VÉRITABLE EAU DE TONQUIN,

Remède infaillible pour la destruction des punaises et des cafards (blattes).

Seul dépôt, rue des Capucins, 5, à Lyon, dans la cour, au rez-de-chaussée,

A LA FABRIQUE DE POUPÉES.

On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on en garantit les épreuves sans rien payer d'avance. (10040)

ARÈNE FRANÇAISE,

Aux Brotteaux, cours Lafayette.

DIRECTION DE M. ESBRAYAT.

Dimanche 1er août 1841, représentation extraordinaire par les lutteurs du Midi contre les lutteurs lyonnais.—M. **le petit Blanchard**, par suite de défi, fera la partie contre M. **Bouzon** dit **Quiquine**, pour vider le pari qui avait eu lieu entre M. **Clergeaud** et M. **Quiquine**, qui n'ont rien pu se faire dimanche dernier. Dans cette représentation paraîtront le redoutable M. **Chemin**, de Grenoble, et M. **Rousset** dit **Lapin**, de la Guillotière. — On commencera à cinq heures moins un quart.—L'affiche du jour donnera les détails. (10042)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang,

par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, No 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (7380)

DU 1er AU 10 AOUT INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Les jours impairs, à **5** *heures du matin.*

Les jours pairs, à **5** *heures 1/2 du matin,* (10045)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 fr. ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, no 1. (6847).

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompte, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les flueurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, no 12, près la place Léviste. (7175)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.